



ASSEMBLEE PLENIERE

13 décembre 2016

ORSAY – Salle du conseil communautaire

ETAIENT PRESENTS : 32 personnes

M.BERTHELOT Mairie de Buc / SIAVB
M. BRUNET FSU 91
M.CAPILLON Cis Bio International
Mme CAZALA-REYSS Mairie Villiers le bâcle
M. CONNESSON ASN
Mme DARCOS CD91 – Canton Gif
M. DE CASTRIES Université Paris Sud
Mme. DI MARIO CD91
Mme DELATTRE IFFO-RME
M.GEFFROY Association ENE
Mme LAUNAY CD91
M.LEFETZ Mairie de Ballancourt
M.LHEUREUX ANCCLI
Mme. LOEBER ENE
Mme MARMARAS CD91
M.MEUNIER Amis de la Vallée de la Bièvres
M.MOREAU Expert

M. PASQUIER Expert
M.ROCHE CEA Saclay
M.ROUYER Terre et Cités – SYB
M. SARRAZIN Cis Bio International
Mme SENE GSIEN – ANCCLI
Mme THIBAUT Mairie Jouy-en-Josas
Mme TOMASI CGT – CEA Saclay
Mme VERMILLET CD 91 – VP env.
M. CHARPENTIER CCI Essonne
M.CHAMPETIER UASPS
M.SMIT Collectif OIN Saclay
M.OLIVE DRIEE
M. DUCOUT Saint Rémy Environnement
M. LESIOURD Préfecture 91 - SIDPC
Mme. RUAULT Mairie de Saint Jean de Beaugard

INTRODUCTION

Madame VERMILLET, présidente de la CLI du plateau de Saclay, introduit l'Assemblée plénière en remerciant les membres de la CLI pour leur présence et en précisant que cette assemblée est ouverte au public.

Elle rappelle le rôle de la CLI, lieu de suivi, de concertation et d'information reconnu en matière de sûreté nucléaire, et présente l'ordre du jour de l'assemblée.

Enfin, Madame VERMILLET évoque la distribution de comprimés d'iode aux populations, action préalable et indispensable à la mise en œuvre des actions prévues par le plan particulier d'intervention (PPI), réalisée en octobre 2016 sur le plateau de Saclay. Elle propose de revenir sur ce sujet en fin de réunion si certains souhaitent l'aborder.

1. ACTIONS DES POLES DE LA CLI 2016

1. ACTIVITES DU POLE SCIENCE ET SOCIETE

Madame SENE, pilote du pôle Science et Société, présente tout d'abord les missions du pôle, puis revient sur les réunions de 2016.

Concernant la réunion du 14 Avril 2016, qui portait sur le projet de ligne 18 de la Société du Grand Paris, Madame SENE précise que l'avis de la CLI n'a pas encore été rendu officiellement, puisque les avis de l'IRSN et de l'ASN sur les études de sûreté réalisées par les exploitants n'ont pas encore été publiés.

Les deux évènements significatifs de niveau 1 à l'échelle INES de 2016, déclarés par le CEA et CIS Bio, ont été présentés lors de la réunion du 26 Septembre 2016.

Madame SENE précise que l'évènement significatif qui concerne le CEA provient d'un écart réglementaire et que celui-ci a entraîné la mise en place d'une organisation renforcée autour de la gestion des sources arrivant sur les sites du CEA et de CIS Bio. Elle précise que le pôle est en attente d'une présentation sur la mise en œuvre de cette organisation renforcée lors de sa prochaine réunion.

Enfin, Madame SENE revient sur l'évènement significatif déclaré par CIS Bio suite à un défaut d'efficacité sur deux Pièges à Iode et au non-respect de la conduite à tenir prescrite par les Règles Générales d'Exploitation (RGE). Cet évènement a donné lieu à une analyse approfondie qui devra être portée à la connaissance du pôle Science et Société.

2. ACTIVITES DU POLE INFORMATION, FORMATION ET GOUVERNANCE

Monsieur MOREAU, pilote du pôle Information, Formation et Gouvernance, présente tout d'abord les missions du pôle, puis revient sur les actions réalisées en 2016, notamment la publication de la lettre de la CLI n°13 et la visite de l'Installation Nucléaire de Base (INB) 29 de CIS Bio.

Il présente ensuite le relevé de décisions de la réunion d'octobre 2016 :

- Solliciter les communes membres de la CLI afin qu'elles diffusent la lettre de la CLI via leurs dispositifs de communication (newsletter, site internet, lettre du maire,...)
- Organiser une réunion publique dissociée de l'Assemblée plénière afin de cibler davantage les attentes du public
- Relancer les partenariats avec les établissements scolaires (notamment les lycées)
- Organiser deux formations à l'attention des membres de la CLI.

Monsieur MOREAU annonce enfin l'ouverture du renouvellement des inscriptions au pôle.

Note : Les personnes n'ayant pas pu assister à l'assemblée peuvent signaler leur volonté de participer au pôle en envoyant un mail à cli@cg91.fr

3. ACTIVITES DU POLE DE SUIVI DES SITES DU BOUCHET ET ELECTION DU NOUVEAU PILOTE

Madame MARMARAS, chargée de mission à la CLI, rappelle les missions du pôle et les activités de fin d'année, notamment la présentation des résultats de la surveillance environnementale 2015 du CEA, en présence des représentants de l'ASN, Division de Paris, et la DRIEE.

La surveillance n'a révélé aucune évolution notable des résultats, en dehors de la présence excessive de Fer, Ammonium et Manganèse dans les eaux souterraines (présence fréquente de ces éléments dans les eaux naturelles en milieu réducteur).

Madame MARMARAS précise que cette réunion a été marquée par de nombreuses demandes adressées au CEA, notamment de la part de l'association Zone Fragile Itteville, et a fait l'objet d'un relevé de décisions assorti d'échéances pour 2017.

Madame VERMILLET annonce ensuite la candidature de Monsieur LEFETZ, adjoint au Maire de Ballancourt-sur-Essonne en charge de l'urbanisme et de l'environnement, au pilotage du pôle des « sites du Bouchet ».

Monsieur LEFETZ se présente et fait part de ses motivations pour le pilotage du pôle.

Monsieur LEFETZ est élu à l'unanimité par l'Assemblée Générale de la CLI.

4. BILAN FINANCIER

Madame VERMILLET présente le bilan financier 2016 de la CLI ainsi que les dépenses prévisionnelles de 2017.

Le budget 2016 était de 66 500 euros et a été consommé à 66%, l'absence de chargé de mission durant le premier semestre n'ayant pas permis de réaliser certaines activités. La CLI de Saclay a reçu une subvention de l'ASN d'un montant de 15 000 € pour la réalisation de son programme d'activité 2016.

Madame VERMILLET confirme la reconduite du même budget en 2017 pour le fonctionnement de la CLI. L'objectif est de relancer l'ensemble des activités, notamment la parution de deux lettres de la CLI et les partenariats avec les établissements scolaires, et d'organiser une réunion publique.

5. QUESTIONS / DISCUSSIONS

Madame DELATTRE, représentante de l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME), souhaite revenir sur la réunion d'information de la campagne de distribution d'iode.

En effet, la communication autour de la réunion n'a pas été suffisante et trop peu d'habitants sont venus y assister. Madame DELATTRE précise que les Etablissements Recevant du Public (ERP) n'étaient pas représentés et ne sont donc pas prêts à réagir en cas d'accident nucléaire.

Madame DELATTRE précise que les efforts de communication diffèrent d'une commune à l'autre. Elle cite en exemple la commune de Jouy-en-Josas, où la diffusion de l'information est systématiquement assurée.

Monsieur LHEUREUX, représentant de l'ANCCLI, confirme que le constat fait par Madame DELATTRE est valable pour toutes les CLI. De manière générale, le bilan de la campagne d'iode n'est pas satisfaisant puisque 50% de la population concernée s'est déplacée pour retirer les comprimés en pharmacie. Seul le bilan pour les établissements scolaires est bon (plus de 80% de retrait).

Des courriers, rédigés par l'Autorité de Sureté Nucléaire et les exploitants, ont donc été adressés aux maires pour qu'ils encouragent les ERP à aller retirer les comprimés d'iode.

Monsieur SARRAZIN, représentant de CIS Bio, ajoute que les exploitants répertorient les établissements qui n'ont pas encore retiré leurs comprimés (environ 75% pour le plateau de Saclay), afin de les contacter via les communes.

Des questions sont posées à propos du choix du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) et d'une éventuelle évolution des périmètres.

Monsieur CONNESSON, adjoint au chef de la division d'Orléans de l'ASN, précise d'abord que le PPI ne correspond pas exactement à un cercle de 2,5 km autour des installations nucléaires du plateau de Saclay, qui est une référence simplifiée, mais à un découpage qui épouse des limites de parcelles.

Concernant l'évolution du dimensionnement du périmètre, Monsieur CONNESSON rappelle qu'on ne peut pas comparer les installations du CEA de Saclay et de CIS Bio avec des centrales nucléaires de production d'électricité, dont le périmètre va être étendu de 10 à 20 km.

Une extension du périmètre PPI autour des INB de Saclay n'est donc pas prévue pour l'instant, bien qu'une réflexion nationale vienne d'être engagée au sujet des périmètres des PPI.

Madame SENE aborde enfin le sujet de la déclaration des évènements significatif de niveau 1, et plus particulièrement de l'information faite par la CLI.

Elle souhaite qu'une fiche descriptive de l'événement soit systématiquement publié sur le site de la CLI, une fois que l'analyse de celui-ci a été réalisée par l'exploitant (délai de 2 mois). Ceci a été réalisé dans le passé et doit reprendre en 2017. Madame SENE reçoit l'approbation de Madame VERMILLET à ce sujet.

2. PROJET LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

1. PRESENTATION DU PROJET DE LIGNE 18 PAR LA SGP

Monsieur DUPIN, directeur des relations territoriales de la SGP, présente le projet de ligne 18.

Il rappelle que le projet s'inscrit dans le cadre de la loi du grand Paris, promulguée le 3 juin 2010, qui prévoyait simultanément la création de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Paris Saclay, en charge de l'urbanisme du plateau de Saclay, et la création de la zone de protection naturelle, agricole et forestière.

Monsieur DUPIN revient ensuite sur les étapes du projet, depuis la publication par décret en Conseil d'Etat du schéma d'ensemble du Grand Paris en août 2011, qui prévoyait à la fois :

- Le tracé des lignes, dont celui de la ligne 18, avec une partie en viaduc sur le plateau de Saclay.
- L'implantation des gares, dont celle de la gare « CEA/Saint Aubin », prévue au sud du CEA initialement, puis déplacée au niveau du Christ de Saclay.

Monsieur DUPIN précise que, du fait de l'existence de la zone de danger autour des installations du CEA, cette gare ne peut être édifée pour l'instant. Elle n'a donc pas été incluse dans l'enquête publique et devra faire l'objet d'une enquête spécifique si le périmètre de danger venait à être modifié par la préfecture.

Monsieur DUPIN présente ensuite le calendrier de réalisation de la ligne 18, prévoyant une mise en service en 2024 pour la partie allant d'Orly au CEA et en 2030 pour la partie allant du CEA à Versailles Chantier.

L'objectif complémentaire de la SGP, partagé avec le CEA, étant la mise en service la gare CEA/Saint Aubin en 2024, sous réserve d'une modification de la zone de danger par Arrêté Préfectoral.

(A noter que certains élus des Yvelines demandent une accélération de la réalisation de la ligne dans la perspective d'une éventuelle candidature de la France aux jeux Olympiques et à l'exposition universelle).

Monsieur DUPIN ajoute que les études de projet pour la réalisation de la ligne seront enclenchées en 2017, accompagnées d'une réflexion sur la maîtrise foncière et dans la

perspective de la déclaration d'utilité publique (avis favorable avec réserves de la commission d'enquête en juillet 2016).

Monsieur DUPIN précise enfin que:

- Le tracé de la ligne 18 a été redéfini en phase d'avant projet afin de prendre en compte à la fois les études de danger réalisées par le CEA et les projets portés par le Département (Restructuration de la RD36 au niveau du Christ de Saclay, doublement des voies et mise en place d'un site propre de transport en commun). Celui-ci passe désormais davantage au Nord afin de s'affranchir d'éventuels risques d'impact du métro sur les installations sensibles du CEA.
- L'implantation de la gare CEA/Saint Aubin a fait l'objet cycle de réunion avec les exploitants qui a permis de mettre à jour les documents de sûreté.

Monsieur DUPIN conclut en rappelant que, dans le cas d'une redéfinition de la zone de danger par la préfecture, la gare pourra être construite, ainsi que le parc relai, prévu aussi dans le contrat de développement territorial.

2. PRESENTATION DES ETUDES DE SURETE RELATIVES AU PROJET

Monsieur ROCHE et Monsieur CAPILLON présentent brièvement les études de sûreté du CEA et de CIS Bio pour le projet de ligne 18, celles-ci ayant déjà été présentées en détail lors de la réunion du pôle Science et Société du 26 septembre 2016.

Monsieur ROCHE et Monsieur CAPILLON exposent d'abord les risques d'impact de la ligne 18 sur le CEA, qui sont inexistantes au vu du tracé finalement proposé par la SGP.

Concernant les impacts du CEA sur la ligne 18, aucun des accidents étudiés ne conduit à atteindre les seuils réglementaires de mise en œuvre de contre-mesures de protection des populations.

Concernant les impacts de l'INB 29 sur la ligne 18, deux accidents majorants sont considérés : chute d'avion suivie d'un incendie et explosion du poste de détente de gaz.

Une analyse du terme source (types et quantités de radioéléments qui seraient rejetés) a été réalisée pour le cas d'un accident d'avion. Elle conclut qu'un tel accident ne conduit pas à atteindre les seuils réglementaires de mise en œuvre de contre-mesures de protection des populations.

Dans le cas d'une explosion du poste de détente de gaz, la surpression atteignable au niveau des zones de la future ligne de métro les plus proches de l'installation est comprise entre 20 et 50 mbar. 50 mbar correspondant à la limite de la zone des dégâts légers aux structures.

Ces études font actuellement l'objet d'un examen par l'ASN avec l'appui technique de l'IRSN.

3. QUESTIONS / DISCUSSIONS

De quelle manière la zone non aedificandi (ZNA)*, présente dans le PLU des communes environnantes, est-elle considérée dans ce projet de ligne 18 et quel est son devenir ?

* : non constructible

Monsieur DUPIN indique que cette zone n'est pas valable pour les infrastructures de transport, d'après l'analyse faite par la SGP et le préfet de la Région Ile de France. Cette analyse n'a pas fait l'objet de questions de la part des autorités juridiques à ce stade du dossier.

Concernant plus précisément l'éventuelle gare « CEA/Saint Aubin », la ZNA s'applique-t-elle ?

Monsieur DUPIN rappelle que la question de la gare n'a pas été étudiée au travers de l'enquête publique sur la ligne 18, puisque celle-ci a été exclue de l'enquête. Les études préliminaires pour la construction de la gare sont en cours, mais la phase suivante ne sera pas enclenchée tant que la zone de danger n'aura pas été modifiée.

Quel type d'avion est considéré dans les études de sûreté de CIS Bio ?

Monsieur CAPILLON précise que l'analyse porte sur la chute d'un petit avion, mono ou bi moteur (de type Cessna ou Learjet). Un avion de plus grande taille n'est pas pris en compte sur la base d'études de probabilités.

L'idée d'une ligne souterraine a-t-elle été totalement abandonnée?

Monsieur DUPIN confirme que le projet initial de ligne 18 était un projet de ligne souterraine. A l'issue du débat public de 2011 et suite à un désaccord entre l'état et la région, le projet a été retravaillé. Ceci a débouché en mai 2011 sur un accord de création de 13km de viaduc, entre Palaiseau et Guyancourt. Ceci est toujours valable, bien que des études alternatives aient été produites.

Une ligne souterraine ne réglerait-elle pas les questions de sûreté ?

Monsieur ROCHE indique qu'en l'état actuel du tracé, les deux solutions se valent puisque la ligne 18 aérienne ne représente pas de danger pour les installations du CEA.

Madame LAUNAY, Conseillère départementale, précise que la Déclaration d'enquête Publique (DUP), lorsqu'elle sera parue, entrera dans le délai de recours de droit commun permettant de déposer d'éventuels recours.

3. MANAGEMENT DU DEMANTELEMENT AU CEA DE SACLAY

1. INSPECTION DE REVUE SUR LE MANAGEMENT DU DEMANTELEMENT

Monsieur CONNESSON présente l'inspection de revue sur le management du démantèlement, qui s'est déroulée sur les sites du CEA de Saclay et de Fontenay-aux-Roses du 9 au 13 Mai 2016, dans un contexte de montée en puissance du démantèlement et de forte sous-traitance.

Le pilotage a été assuré par une inspectrice confirmée de la division de Caen et sept inspecteurs de différentes entités de l'ASN, dont celle d'Orléans, ainsi que quatre experts de l'IRSN ont participé.

L'inspection était organisée en deux équipes: une sur la gestion des projets de démantèlement (examens documentaires) et une sur la maîtrise des chantiers de démantèlement (visites terrain). Les INB 18 (Ulysse), 35 (installation de traitement des effluents) et 49 (Laboratoire chaud) du site de Saclay ont été inspectées.

Les constats suivants ont été faits :

- L'organisation pour réaliser les opérations de démantèlement est perfectible.
- Les outils de cadrage opérationnels pour la gestion des projets de démantèlement et les plans de management spécifiques par projet constituent des points forts. Par contre, il n'y a pas de plan de surveillance formalisé des prestataires.
- Les outils du retour d'expérience (REX) doivent être consolidés (le REX de la part des prestataires est notamment limité du fait des enjeux contractuels).
- La gestion des déchets et des produits chimiques présente encore des lacunes (nombreuses petites anomalies sur les replis de chantier et l'entreposage relevées sur l'ensemble des visites et traduisant une présence terrain du CEA encore insuffisante).
- Les pratiques dans le domaine de la radioprotection sont perfectibles.

La lettre de suite est accessible sur le site internet de l'ASN :

<http://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Lettres-de-suite-d-inspection-des-installations-nucleaires/%28offset%29/150>

Une réponse du CEA est parvenue à l'ASN le 18 Novembre 2016. 28 engagements concernant l'organisation du démantèlement, la gestion de projet et la gestion des déchets, ont été pris par le CEA, assortis d'échéances jusqu'à fin 2017. La nouvelle organisation de l'Assainissement/Démantèlement au sein du CEA, qui sera déclinée dès le début de 2017 sur le site de Saclay, constitue de fait également un élément de réponse aux conclusions de l'inspection de revue.

2. QUESTIONS / DISCUSSIONS

Madame SENE confirme l'intérêt que porte le pôle Science et Société aux questions du démantèlement et souhaite que les actions mises en place par le CEA de Saclay suite à l'inspection soient exposées plus précisément au pôle.

Monsieur ROCHE informe alors les participants qu'un comité national du CEA vient de se réunir le jour même pour valider la nouvelle organisation de l'assainissement et du démantèlement de tous les centres CEA. Il sera donc possible de présenter cette nouvelle organisation lors de la prochaine réunion de pôle.

Question: Quel est le délai envisagé pour achever l'assainissement d'Osiris ?

Monsieur ROCHE indique que la prévision actuelle du CEA est de l'ordre de 25 ans.

Question : Pourquoi les délais de démantèlement sont-ils si longs ?

Monsieur CONNESSON précise que, à l'issue de l'instruction des dossiers de démantèlement, l'ASN prévoit des points d'arrêts pour les opérations de démantèlement dont le niveau de définition n'aurait pas été suffisant dans le dossier. En effet, il est parfois difficile pour l'exploitant d'avoir une vue suffisamment précise au-delà des cinq premières années.

Une fois que le démantèlement est suffisamment avancé, il devient alors possible de caractériser parfaitement certaines zones (état radiologique, complexité technique,...), qui ne pouvaient l'être avant. Cela peut mener à des évolutions du planning de démantèlement et même de l'ordre d'exécution des opérations.

Note: Les points d'arrêt, qui figuraient initialement dans le décret autorisant le démantèlement, figurent désormais dans une décision de l'ASN prise à la suite du décret prescrivant le démantèlement.

Monsieur LHEUREUX ajoute qu'un livre blanc de l'ANCCLI spécifiquement dédié au démantèlement va bientôt paraître (état des connaissances sur le démantèlement, incidence de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, retour d'expérience des CLI qui se sont investies autour du sujet du démantèlement).

4. ANCCLI : UNE PARTIE PRENANTES SANS PARTIE PRIS

Monsieur LHEUREUX informe les participants que L'ANCCLI, en tant que fédération nationale des CLI, a pour objectif premier de soutenir les CLI dans leur fonctionnement, de leur donner des éléments de compréhension et de faciliter l'accès à l'information.

Monsieur LHEUREUX revient ensuite sur l'historique de l'apparition des CLI et sur leur caractère unique au niveau international, ainsi que sur les missions très variées dont elles ont la charge.

L'ANCCLI favorise la montée en compétence au sein des CLI, notamment à travers ses groupes permanents, ses séminaires et ses livres blancs, ainsi que par le biais de rapports d'expertise spécifiques (PPI et mesures d'urgence).

L'étude sur les PPI et les mesures d'urgence a été présentée lors d'une conférence de presse en avril 2016 et a permis à l'ANCCLI de gagner en visibilité. L'ANCCLI, tout en concluant à une nécessité d'étendre les mesures de protection des populations, attire l'attention sur des points spécifiques tels que la prise en compte des bassins de vie (Par exemple, l'augmentation du périmètre du PPI autour de la centrale de Gravelines de 10 à 20 km, fait passer de 25 000 à environ 400 000 le nombre de personnes concernées par le plan).

A noter l'intérêt que suscite l'ANCCLI et les CLI en France (ministère, Office Parlementaire,...) et hors de France (Invitation à participer à des conférences européenne et internationales, rencontres avec des délégations étrangères intéressées par le modèle des CLI,..)

En plus des vecteurs habituels, l'ANCCLI utilise beaucoup pour sa communication des réseaux sociaux comme TWITTER, qui permettent de toucher les médias, et réalise des vidéos pédagogiques*.

* : Lien vers le 3ème épisode du film de communication de l'ANCCLI « Julie et Martin » : quels comportements face à un évènement majeur? :

<http://www.anccli.org/portfolio/chroniques-de-julie-et-martin-nucleaire-quels-comportements-citoyen-face-a-un-evenement-majeur>

CONCLUSION

Madame VERMILET remercie les participants pour leur présence et leur engagement au service du territoire.

Elle rappelle qu'en 2017 sera organisée la première réunion publique de la CLI.

Elle espère qu'il sera possible de relancer la dynamique des partenariats avec les lycées, puisque l'éducation est au cœur de la sensibilisation aux problématiques nucléaires.

Elle conclut en souhaitant de très belles fêtes de fin d'année à tous les participants.

Rappel des décisions concernant le pôle Science et Société

- Présentation et diffusion systématique de l'analyse des exploitants et de l'avis ASN concernant les évènements significatifs de niveau 1. Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions.
- Présentation de la nouvelle organisation du CEA autour de l'assainissement et du démantèlement lors de la prochaine réunion de pôle.